



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Réf. MA10000841/D

N° rév. 1.14

## StoDivers EV 100

Date de révision 17.05.2021

Date d'impression 03.04.2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial StoDivers EV 100

Numéro d'Enregistrement REACH 01-2119488216-32-XXXX

Nom de la substance xylène (mélange d'isomères)

No.-CE 215-535-7

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto AG Schweiz  
Südstrasse 14  
CH - 8172 Niederglatt  
Téléphone: 044 851 53 53  
Télécopie: 044 851 53 00  
[www.stoag.ch](http://www.stoag.ch)

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Schweiz Sto SE & Co. KGaA  
Département TIQ Qualitätssicherung  
[p.hammerschmitt@sto.com](mailto:p.hammerschmitt@sto.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Schweiz

Heures d'ouverture  
7.30 - 12.00 / 13.00 - 16.30  
Tél. 0041 - 44 - 851 - 54 44  
Hors d'heures d'ouverture  
Tél. 0044 - 1235 - 239 - 670  
Tox Info Suisse  
Tél. 0041-44-251-51-51  
Numéro abrégé: 145 ([www.toxi.ch](http://www.toxi.ch))

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                                                         |                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Liquides inflammables, Catégorie 3                                                                      | H226: Liquide et vapeurs inflammables.                                                                                 |
| Toxicité aiguë, Catégorie 4                                                                             | H332: Nocif par inhalation.                                                                                            |
| Toxicité aiguë, Catégorie 4                                                                             | H312: Nocif par contact cutané.                                                                                        |
| Irritation cutanée, Catégorie 2                                                                         | H315: Provoque une irritation cutanée.                                                                                 |
| Irritation oculaire, Catégorie 2                                                                        | H319: Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                         |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire | H335: Peut irriter les voies respiratoires.                                                                            |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2                      | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger par aspiration, Catégorie 1                                                                      | H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



|                         |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mention d'avertissement | : | Danger                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Mentions de danger      | : | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.<br>H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.<br>H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H335 Peut irriter les voies respiratoires. |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

: **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

**Intervention:**

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Elimination:**

P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

**Ordonnance sur les produits biocides (528/2012):**

Non pertinent

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si ingestion, ne pas faire vomir (risque de propagation dans les poumons).

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Nom de la substance : xylène (mélange d'isomères)

No.-CE : 215-535-7

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE | Concentration (% w/w) |
|--------------|-------------------|-----------------------|
| xylène       | 215-535-7         | ≥ 90 - ≤ 100          |

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Le secouriste doit se protéger.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

##### Inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

##### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Demander conseil à un médecin.

##### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau.  
En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Garder tranquille.  
Ne PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.  
L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:  
Vertiges  
Migraine

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

Nausée  
Perte de conscience  
Dépression du système nerveux central  
L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:  
Vomissements  
Diarrhée

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|            |                                                                  |
|------------|------------------------------------------------------------------|
| Traitement | Traiter de façon symptomatique.<br>Pas d'information disponible. |
|------------|------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

|                                |                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | CO <sub>2</sub> , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Aldéhydes  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Conseils supplémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Conseils supplémentaires

Risque d'explosion.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.

Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre.

Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé.

Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

après laver les mains utiliser une crème grasse

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer.

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

| Composants                | No.-CAS                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Base                      | Paramètres de contrôle                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Type:                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| xylène                    | 1330-20-7                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| CH SUVA                   | valeur moyenne d'exposition 435 mg/m <sup>3</sup>                                                                                                                                                                                                                                  |
| CH SUVA                   | valeur moyenne d'exposition 100 ppm                                                                                                                                                                                                                                                |
| CH SUVA                   | valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée 870 mg/m <sup>3</sup>                                                                                                                                                                                                     |
| CH SUVA                   | valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée 200 ppm                                                                                                                                                                                                                   |
| Conseils supplémentaires: | Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratoires.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- a) Protection des yeux/du visage
- b) Protection de la peau
- Protection des mains

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Temps d'utilisation: > 480 min

Épaisseur minimale: 0,7 mm

En cas de contact prolongé (max. 8 heures), il est possible d'utiliser des gants en matériau suivant :

Les gants en caoutchouc fluoré peuvent être utilisés, p. ex. KCL 890 Vitoject® ((Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

www.kcl.de), ou similaires.

Éliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection !

Pour éviter des problèmes de peau, le porter de gants est à réduire à la limite nécessaire.

Utiliser seulement des gants protecteurs contre produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

### Protection du corps

Protection préventive de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### c) Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire :

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                       |                                   |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Aspect                                                | liquide                           |
| Couleur                                               | incolore                          |
| Odeur                                                 | aromatique                        |
| Seuil olfactif                                        | Pas de données disponibles        |
| pH                                                    | Non applicable                    |
| Point de fusion/point de congélation                  | -25 °C                            |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 136 - 145 °C                      |
| Point d'éclair                                        | 24 °C<br>Méthode: coupelle fermée |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

|                                                                          |                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux d'évaporation                                                       | Pas de données disponibles                                                                            |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                             | non applicable                                                                                        |
| Limite d'explosivité, supérieure /<br>Limite d'inflammabilité supérieure | env. 7 % (v)                                                                                          |
| Limite d'explosivité, inférieure /<br>Limite d'inflammabilité inférieure | env. 1 % (v)                                                                                          |
| Pression de vapeur                                                       | env. 8 hPa (20 °C)                                                                                    |
| Densité de vapeur                                                        | 3,7 (20 °C)                                                                                           |
| Densité                                                                  | env. 0,86 - 0,88 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)                                                            |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité                                         | non miscible                                                                                          |
| Coefficient de partage: n-<br>octanol/eau                                | log Pow: > 3                                                                                          |
| Température d'auto-<br>inflammabilité                                    | n'est pas auto-inflammable                                                                            |
| Température de décomposition                                             | Pas de données disponibles                                                                            |
| Viscosité<br>Viscosité, dynamique                                        | env. 0,74 mPa.s (25 °C)                                                                               |
| Viscosité, cinématique                                                   | < 0,9 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)                                                                      |
| Propriétés explosives                                                    | Non explosif<br>Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. |
| Propriétés comburantes                                                   | Non applicable                                                                                        |

### 9.2 Autres informations

|                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Température d'inflammation | 460 °C                     |
| Temps d'écoulement         | Pas de données disponibles |

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |                                                          |
|-----------------------|----------------------------------------------------------|
| Réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions |
|-----------------------|----------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

normales d'utilisation.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Sources directes de chaleur.  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.  
Éviter le choc et le frottement.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Composants:

##### xylène:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée Nocif par contact cutané.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Composants:

##### xylène:

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Composants:

##### xylène:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Composants:

##### xylène:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

##### Composants:

##### xylène:

Génotoxicité in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

##### Composants:

##### xylène:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### xylène:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Composants:

##### xylène:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

##### xylène:

Evaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité par aspiration

#### Composants:

##### xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus.

Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

dommages réversibles au niveau des yeux.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### xylène:

Toxicité pour les poissons

CL50 : 7,6 - 34,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1 - 3,82 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (boue activée): > 175 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### xylène:

Biodégradabilité

dégradable rapidement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### xylène:

Bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: > 3

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau., Le produit s'évapore facilement.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique  
supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit                                  | L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.<br>Pour l'utilisation recommandée, le code OMoD peut être choisi conformément aux listes pour le mouvement des déchets (LMoD).<br>Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.<br>Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de substances problématiques. |
| Emballages contaminés                    | Recyclage des emballages vides.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Code OMoD pour les produits non utilisés | 14 06 03* autres solvants et mélanges de solvants<br><br>(* ) Déchets spéciaux au sens de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour le mouvement des déchets (RS 814.610.1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |      |
|------|------|
| ADN  | 1307 |
| ADR  | 1307 |
| RID  | 1307 |
| IMDG | 1307 |
| IATA | 1307 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |         |
|------|---------|
| ADN  | XYLÈNES |
| ADR  | XYLÈNES |
| RID  | XYLÈNES |
| IMDG | XYLENES |
| IATA | Xylenes |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             |   |
|-------------|---|
| <b>ADN</b>  | 3 |
| <b>ADR</b>  | 3 |
| <b>RID</b>  | 3 |
| <b>IMDG</b> | 3 |
| <b>IATA</b> | 3 |

### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADN**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage                | III |
| Code de classification            | F1  |
| Numéro d'identification du danger | 30  |
| Étiquettes                        | 3   |

#### **ADR**

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| Groupe d'emballage                | III   |
| Code de classification            | F1    |
| Numéro d'identification du danger | 30    |
| Étiquettes                        | 3     |
| Code de restriction en tunnels    | (D/E) |

#### **RID**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage                | III |
| Code de classification            | F1  |
| Numéro d'identification du danger | 30  |
| Étiquettes                        | 3   |

#### **IMDG**

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Packaging group | III      |
| Labels          | 3        |
| EmS number      | F-E, S-D |

#### **IATA**

|                 |     |
|-----------------|-----|
| Packaging group | III |
| Labels          | 3   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques

Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV) 100 %

Autres réglementations

Observer les réglementations de la protection du travail.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, SR 822.115) : les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ne doivent pas manipuler cette substance/préparation, si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'a pas accordé de dérogation en ce sens.  
Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52) : les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent manipuler cette substance/préparation que si un spécialiste démontre, sur la base d'une évaluation des risques en rapport avec les activités et les mesures de protection adoptées, que l'exposition à la dite-substance/préparation n'entraîne aucune atteinte à la santé de la mère et de l'enfant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les résultats de l'évaluation de la sécurité des substances figurent dans la fiche de données de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## StoDivers EV 100

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

##### Autres informations

L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

---

## StoDivers EV 100

Service émetteur

Abteilung TIQ  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
p.hammerschmitt@sto.com

Code du produit  
CH / FR

PROD0777

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

---

## **StoDivers EV 100**